Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 029-212900021-20260402-D2026031-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

COMMUNE D'ARZANO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 02 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le deux du mois d'avril, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie d'Arzano, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Clotilde LAVISSE, maire d'Arzano.

Etaient présents : LAVISSE Clotilde, AUFFRED Clément, LE ROCH Marie-Françoise, SYLVESTRE Jean-Yves, CORNIERE Aurélie, NOUAILLE DEGORCE Stéphanie, DANIEL Louise, GRAGNIC Marie-Annick, FLECHER Quentin, DE PENFENTENYO Aude

Excusés : FEREZ Crystel ayant donné procuration à LAVISSE Clotilde
LE POGAM Pierre ayant donné procuration à AUFFRED Clément
MOELO Mickael ayant donné procuration à CORNIERE Aurélie
DANIEL Stéphane ayant donné procuration à DANIEL Louise
CLERO Ewen ayant donné procuration à LE ROCH Marie-Françoise

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers présents	Nombre de votants
15	10	15

Secrétaire de séance : Marie-Françoise LE ROCH

Date de convocation : 26/03/2026 **Date d'affichage** : 07/04/2026

Objet de la délibération : SPL « Destination Quimperlé les RIAS » : désignation d'un référent

Le conseil communautaire a délibéré sur la création de la SPL "Destination Quimperlé les Rias", le 05 juin 2025. Dans la continuité, la commune a délibéré, le 16 juin 2025, afin de valider le souhait d'entrer au capital de la société, par une souscription de 1 action d'une valeur unitaire de 500 €.

Dans le cadre de la décision de la commune d'entrer au capital de la SPL "Destination Quimperlé les Rias", la commune a été également amenée à proposer un représentant pour siéger aux instances de la structure : Mme Marie-Françoise LE ROCH.

Il est proposé de reconduire la nomination de Mme Marie-Françoise LE ROCH à ce poste.

ENTENDU l'exposé de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DESIGNE le représentant de la commune dans les instances de la société (Assemblée Spéciale et Assemblée Générale) : Mme Marie-Françoise LE ROCH
AUTORISE ce représentant à accepter toutes les fonctions qui pourraient lui être confiées au sein de la Société Publique Locale
AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Vote : 15 voix pour

MAIRIE D'ARZANO 29300 (Finistère)

Pour extrait certifié conforme
Clotilde LAVISSE,
Maire d'Arzano